L'essentiel des adhérents

L'actualité des instances DS et DPP

Réunions des Délégués syndicaux du 03 mars et du 05 mai 2025

Les Délégués syndicaux (DS) sont désignés par le syndicat. Leur fonction principale est de pouvoir négocier les accords. Pour plus d'infos sur cette fonction, suivez le lien
C'est qui ? C'est quand ? Les réponses ici

Les questions de la CFE-CGC

Protection sociale complémentaire
Comment gérer le double rattachement de mutuelle avec la carte vitale ?
Des agents nous ont remonté que la LMG aurait confirmé que le double rattachement n'est pas possible chez eux contrairement à d'autres mutuelles. La LMG incite les personnes à faire une réclamation via leur site Internet pour que le problème soit pris en compte. Est-ce la CDC a eu vent de ce problème ? Si oui, est-ce qu'elle peut demander officiellement à LMG de résoudre ce point ?

Les réponses de la DRH

L'outil ne permet effectivement pas le double rattachement actuellement. CNP confirme que le sujet a été identifié et y travaille.

Nous avons posé une 2e fois la question lors de l'instance suivante, réponse de la DRH :
« A ce stade, la CNP n'a pas indiqué de date sur cette question. La question sera posée à la CNP lors d'un prochain point sur la santé. »

L'analyse CFE-CGC:
Aurons-nous une réponse un jour ?...
Nous restons vigilants.

Protection sociale complémentaire / Connexion Mutuelle
La connexion au compte est impossible pour beaucoup de collègues. L'adresse n'est pas reconnue, il est donc impossible d'avoir un nouveau mot de passe, ni de se connecter. Quelle est la procédure pour débloquer ce type de situation ?
Est-il possible d'utiliser une adresse mail personnelle plutôt que celle de la CDC ?

Le parcours d'adhésion se fait depuis l'adresse mail professionnelle du salarié. Il lui est ensuite possible, dans son espace personnel, de renseigner son adresse mail personnelle. Il reçoit alors un mail demandant confirmation, dans un certain délai, de l'adresse mail personnelle renseignée. Or, certains adhérents ont signalé avoir reçu ce mail de confirmation dans leurs "spams" et l'avoir découvert après l'expiration du délai de confirmation du mail. Dans cette situation, il est nécessaire de contacter un conseiller afin qu'il regénère un lien de connexion.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : https://cdc.cfe-cgc.fr
Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :
CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

L'essentiel des adhérents

L'actualité des instances DS et DPP

Zoom DS

Réunions DS du 03 mars et du 05 mai 2025

Les questions de la CFE-CGC	Les réponses de la DRH
Application mobile de Mutuelle LMG et CNP ne proposent pas d'application mobile. Quand une application sera-t-elle développée ?	Une « webapp » CNP peut être installée par l'adhérent sur son mobile. Il s'agit d'un raccourci vers l'espace personnel CNP, à ajouter sur le mobile. Un mode opératoire est disponible sur l'espace personnel. Une communication sur le sujet sera effectuée auprès des adhérents.
PPV La CFE-CGC rappelle sa demande d'ouverture de négociation d'une 2e PPV pour 2025, avec budget complémentaire dédié. Quand sera mis en place par Amundi la possibilité de verser une PPV dans son épargne salariale ?	Il n'est pas prévu d'ouvrir une négociation en vue du versement d'une nouvelle PPV en 2025. Les éléments de paramétrage technique relatifs au versement d'une PPV sur un plan d'épargne salariale seront étudiés par Amundi indépendamment de cette décision.

L'analyse CFE-CGC:
Concernant la PPV, la CFE-CGC répète que les 700 000 euros, donnés gracieusement par la DRH au bloc majoritaire gérant le COSOG, n'étaient pas indispensables.
Le pouvoir d'achat, lui, n'est pas négociable !

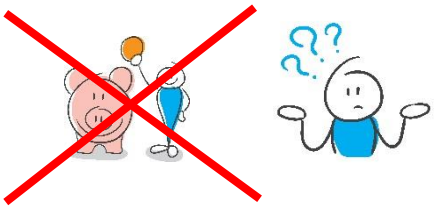

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : https://cdc.cfe-cgc.fr

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

L'essentiel des adhérents

L'actualité des instances DS et DPP

Zoom DS

Réunions DS du 03 mars et du 05 mai 2025

Les questions de la CFE-CGC	Les réponses de la DRH
Epargne salariale Est-ce que tout l'historique des opérations d'EPSENS est repris par Amundi ?	L'historique des opérations d'Epsens n'est pas repris par Amundi. En revanche, l'épargnant garde accès à son espace salarié Epsens, dans lequel les relevés d'opérations dématérialisés restent accessibles pendant un an glissant suivant la date de l'opération. Les relevés annuels dématérialisés y sont accessibles également pendant 10 ans.
Epargne salariale A quelle date les jours CET monétisés seront versés sur le PEE ou le PERECO via Amundi ?	Les jours CET versés sur le PEE et/ou PERE-CO seront investis sur la VL du 27 mars 2025 et visibles à partir du 1er avril sur les portails salariés. Comme l'indique le flash info n°775 du 20 janvier 2025, les montants correspondant aux jours placés au titre du CET seront investis directement, au cours du mois de mars, sur les fonds de placement suivants : - Le fonds « Amundi Label Monétaire ESR » pour le PEE ; - La grille de la gestion pilotée du PERE-CO choisie par l'agent ou à défaut la grille « équilibre » pour le PERE-CO.
Distribution de café Merci de l'installation des machines à café. En revanche pourquoi l'offre est différente selon les sites ? (café exclusivement sur rue de Lille, mais café + chocolat + thé sur Austerlitz)	L'offre est différente selon l'existence d'arrivée d'eau ou non dans les immeubles. Ainsi les machines déployées sont soit à réservoir (café et eau chaude) soit branchées sur une arrivée d'eau (café, eau chaude, thé à la menthe, boissons lactées) quand cela était possible (très principalement dans les immeubles d'Austerlitz). La cible à Campus est de 100% de machines branchées sur une arrivée d'eau.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : https://cdc.cfe-cgc.fr

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

L'essentiel des adhérents

L'actualité des instances DS et DPP

Zoom DS

Réunions DS du 03 mars et du 05 mai 2025

Les questions de la CFE-CGC

Santé et prévoyance
Y-a-t-il des indicateurs de qualité pour le suivi et l'accompagnement des prestations du contrat CNP ? Si oui, lesquels ?

Les réponses de la DRH

LMG établit des indicateurs de qualité, tels que le décroché téléphonique et le taux de satisfaction des collaborateurs qui ont contacté leur service d'information. Ces éléments pourront être présentés lors d'une prochaine réunion dédiée plus spécifiquement à la PSC, qui permettra de prendre connaissance des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur le dispositif en santé et prévoyance

Jours Target
A quelle date la négociation des travaux exceptionnels sur les jours Target va-t-elle être engagée ?

Lors du CUEP du 13 février dernier, la Direction a confirmé avoir pris note de la demande d'étudier l'indemnisation des jours "target" et s'est engagée à y répondre dans le courant de l'année.

L'analyse CFE-CGC:
Bien noté, nous restons en veille de cette réponse.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : https://cdc.cfe-cgc.fr
Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :
CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

L'essentiel des adhérents

L'actualité des instances DS et DPP

LA CFE-CGC DÉFEND VOS DROITS
Zoom DS

Réunions DS du 03 mars et du 05 mai 2025

Les questions de la CFE-CGC

Semaine en 4 jours
Pourquoi à la fin de la demande d'entrée dans le dispositif de semaine à 4 jours (https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/1579168073_DBFileDocument/formulaire-de-demande-dispositif-semaine-de-4-jours),
est-il mentionné les 2 phases ci-dessous alors que il est indiqué auparavant que le retour en 5 jours entraîne automatiquement la réactivation des modalités de travail précédentes ?
a/ Le cas échéant, j'accepte d'être soumis/e au régime du forfait-jour ;
b/ Si je souhaite bénéficier d'un régime à temps partiel ou de télétravail, je dois en formuler une demande expresse auprès de mon manager.

Le retour au badgeage précédent, ainsi que le retour au télétravail accordé antérieurement au passage à la semaine de 4 jours peuvent-ils être refusés ?

Les réponses de la DRH

La sortie (comme l'entrée) du dispositif s'assimile à un avenant au contrat de travail.
Comme pour toute modification des clauses contractuelles, il est nécessaire de recueillir préalablement l'accord du salarié.
S'il est induit par le texte de l'accord QVT et des engagements pris par l'employeur, l'accord du salarié ne se présume pas.
Sur le régime de temps de travail, le sujet n'est pas le retour au badgeage, dans la mesure où l'agent en semaine de 4 jours badge. La question est celle du retour au forfait et pour lequel il est demandé un engagement formel de l'agent.
Concernant le temps partiel, l'employeur ne peut mettre d'office le salarié à temps partiel. C'est la raison pour laquelle l'agent doit en refaire la demande.
En revanche, l'engagement induit par l'accord QVT est que si le salarié demande à rebasculer à temps partiel sous la même quotité, l'employeur ne s'y opposera pas.

L'analyse CFE-CGC:
Compliqué, mais bien noté.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : https://cdc.cfe-cgc.fr
Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :
CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

L'essentiel des adhérents

L'actualité des instances DS et DPP

Zoom DS

Réunions DS du 03 mars et du 05 mai 2025

Les questions de la CFE-CGC

Epargne Salariale
Prise de rendez-vous avez des coachs pour le « conseil financier » : est-il vraiment opérationnel ? Des collègues ont pris des rendez-vous qui visiblement n'ont pas été honorés.

L'analyse CFE-CGC:
Ah ! Les défaillances d'Amundi et de son dispositif sont de la faute des agents CDC. Pourrions-nous, un jour, avoir des réponses de la DRH qui ne privilégient pas systématiquement ses prestataires au détriment des salariés ?

Les réponses de la DRH

Les entretiens de coaching sont terminés depuis le 25 avril dernier. Selon un premier bilan oral émanant d'Amundi, Il y a eu certes un nombre significatif de demandes d'accompagnement de collaborateurs de la CDC avec des prises de rendez-vous. Mais pour un nombre conséquent d'entre eux les agents se sont désistés, parfois sans prévenir.
La MSG a demandé un bilan détaillé à Amundi.

AMUNDI / PERECO
Sur la gestion pilotée, la répartition entre les fonds est-elle à date ou à terme ? De manière générale, les collègues manquent d'information sur la dynamique de la grille pilotée.

S'il s'agit bien du mécanisme de désensibilisation, qui est prévu pour l'allocation entre les 4 fonds de la gestion pilotée, la réglementation prévoit une répartition en fonction de l'âge de l'épargnant. Si l'épargnant est jeune, la part en actions est importante. Plus on se rapproche de l'âge de départ à la retraite présumé de l'épargnant, plus la part du monétaire devient prédominante dans la répartition.
Amundi précise que les nouvelles grilles de gestion pilotée ont été implémentées début février 2025. Il ajoute que la désensibilisation est faite tous les trimestres.
Il est possible pour chaque adhérent de préciser sa date de départ à la retraite dans la grille choisie (prudente, équilibre ou dynamique) afin que celle-ci soit actualisée en fonction de l'horizon de placement retenu.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : https://cdc.cfe-cgc.fr
Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :
CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

L'essentiel des adhérents

L'actualité des instances DS et DPP

Zoom DS

Réunions DS du 03 mars et du 05 mai 2025

Les questions de la CFE-CGC	Les réponses de la DRH
Compte personnel de formation (CPF) – Question du 10/07/2024 Une demande de prise en charge de 100 € est demandée à chaque personne voulant débloquer son CPF. La CDC peut-elle prendre à sa charge ces 100 € ? La DRH avait répondu que la question était à l'étude et qu'une réponse serait apportée ultérieurement. Qu'en est-il ?	La Direction renvoie à la négociation sur l'accord-cadre. **L'analyse CFE-CGC:** *Encore une fois, et comme d'habitude, cette instance n'a pas de réponse à nos questions, et la DRH préfère que les OS attendent d'autres instances, plus tard, encore plus tard, toujours plus tard…*

Tickets restaurant La CFE-CGC demande une augmentation de la prise en charge des tickets restaurant en DR au moins du même niveau que l'augmentation de la prise en charge de l'AGR, déployée récemment. Par soucis d'équité entre les personnels, la position de la DRH peut-elle évoluer sur ce sujet ?	La position de la DRH n'a pas évolué sur ce point de tarification. En revanche, un nouveau prestataire (SWILE) a été sélectionné, à l'issue d'un appel d'offres, pour l'offre de tickets restaurants dématérialisée aux collaborateurs. La mise en place opérationnelle de ce nouveau dispositif plus pratique pour les collaborateurs est en cours entre la DRH et SWILE. **L'analyse CFE-CGC:** *Voilà… Sans commentaire. Dialogue social, « mais t'es où ? Pas là ! »*

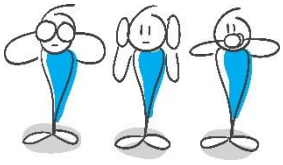

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : https://cdc.cfe-cgc.fr

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr

L'essentiel des adhérents

L'actualité des instances DS et DPP

LA CFE-CGC DÉFEND VOS DROITS
Zoom DS

Réunions DS du 03 mars et du 05 mai 2025

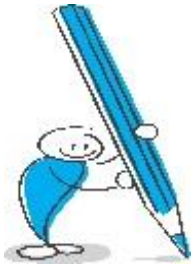

N'hésitez à nous envoyer vos questions afin qu'on les porte en DPP ou DS de façon confidentielle

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : https://cdc.cfe-cgc.fr

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr